

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 9 Pouvoirs : 2 Votants : 11

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, Yves CHERON.

ABSENTS EXCUSES : WOUTERS Christian, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic

ABSENTS : BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy.

POUVOIRS : Christian WOUTERS donne pouvoir à Jean-Claude PARNIERE
Jocelyne PICHON donne pouvoir à Noël PARS

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 15 Mars 2024

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Eliane MOUTAT-FAUDEMÉR

Rappel de l'ordre du jour :

- MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)
- Vote du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation du résultat
- Vote des taux des taxes
- Vote du budget primitif 2024
- Point sur les travaux
- Questions diverses

Monsieur Le Maire fait savoir que deux délibérations ont été rattachées à la dernière réunion comme convenu précédemment, à savoir :

1) Délibération n° 2024/09 portant sur le choix de l'entreprise Geodecricion pour la réalisation de l'étude de sol du terrain destiné à recevoir la construction de la MAM → coût HT : 2 250 €. L'étude de sol a été faite lundi 8 avril.

2) Délibération n° 2024/10 portant sur l'acceptation des devis de la société APAVE :

▶ 2 695 € HT (3 234 € TTC) pour la mission de Contrôle Technique du Bâtiment qui représente 0.90 % du montant estimé des travaux ;

▶ 2 675 € HT (3 210 € TTC) pour la mission de coordination Sécurité Protection Santé (CSPS) qui représente 0.89 % du montant estimé des travaux.

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Mr Le Maire fait savoir que la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été attribuée pour le projet de construction de la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

Par conséquent, vu les délais très courts demandés par la Sous-Préfecture pour la notification du marché de travaux aux entreprises, fin mai, toutes les démarches administratives ont été engagées immédiatement.

Un planning a été établi avec l'architecte :

- lundi 8 avril : étude de sol par Geodecristion
- 20 avril : dossier complet remis par l'architecte
- 25 avril : dépôt du dossier sur la plateforme des marchés publics
- 16 mai : dernier délai pour le dépôt des offres des entreprises
- 17 mai : ouverture des plis
- 27 mai : fin de l'analyse des offres par l'architecte (10 jours)
- 27 ou 28 mai : réunion du conseil municipal pour validation du choix des entreprises
- 30/31 mai : envoi du marché notifié aux entreprises retenues et à la sous-préfecture.

Mr Le Maire demande qu'une commission d'appel d'offres (CAO) soit formée pour l'ouverture des plis. Elle sera composée du Maire, Président de la commission et de :

- 3 membres titulaires : Noël PARIS, Pascal BIESSE, Christian WOUTERS
- 3 membres suppléants : Anne-Marie MOUSSON, Eliane MOUTAT-FAUDEMÉR, Jocelyne PICHON.

Délibération n° 2024/18 portant sur la commission d'appel d'offres.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Noël Paris, Maire-adjoint, présente le compte de gestion dressé par Mrs Franck BENOIT et Emmanuel VUILLET, comptables du Service Comptable Général de Guéret ; il est certifié conforme au compte administratif.

Délibération n° 2024/11 portant sur l'approbation du compte de gestion du budget principal.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Noël Paris, Maire-Adjoint, présente le compte administratif et donne lecture des résultats de l'exercice 2023 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	621 071.39 €	13 059.19 €
RECETTES	587 810.41 €	47 661.90 €
Résultat de l'exercice EXCEDENT DEFICIT	33 260.98 €	34 602.71 €

Résultat de clôture pour l'année 2023 : + 1 341.73 €

Délibération n° 2024/12 portant sur l'approbation du compte administratif 2023 du budget principal.

AFFECTATION DES RESULTATS pour 2023

Mr Le Maire présente l'exécution du budget 2023

	Résultat clôture Exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture exercice 2023
Investissement	- 40 542.70		34 602.71	- 5 939.99
Fonctionnement	113 054.67	- 40 542.70	- 33 260.98	39 250.99
Total	72 511.97	- 40 542.70	1 341.73	33 311.00

et propose d'affecter les résultats du budget principal de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (002) 72 511.97 €

Résultat d'investissement antérieur reporté (001) - 40 542.70 €

Solde d'exécution (Section investissement) 34 602.71 €

Report section investissement - 5 939.99 €

Restes à Réaliser (RAR) au 31/12/2022

Recettes : 0

Dépenses : 0

Besoin de financement (C/1068) 5 939.99 €

Résultat de fonctionnement - 33 260.98 €

Résultat de fonctionnement reporté 72 511.97 €

Résultat à affecter 39 250.99 €

Couverture au Budget Primitif (C/1068) 5 939.99 €

Reste disponible au 002 33 311.00 €

Délibération n° 2024/13 portant sur l'affectation des résultats du budget principal.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les taux des 3 taxes :

- taxe foncière sur le bâti : 34.38 %

- taxe foncière sur le non bâti : 48.41 %

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.87 %

A l'unanimité les taux sont votés comme proposés.

Délibération n° 2024/14 portant sur le vote des taux des taxes locales directes.

FONGIBILITE DES CREDITS

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres présents que, depuis le passage de la comptabilité en M57, l'Assemblée délibérante peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cela évite d'avoir recours à des délibérations modificatives.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne autorisation à Mr Le Maire.

Délibération n° 2024/15 portant sur la fongibilité des crédits.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Pour l'année 2024, le budget s'équilibre et, est voté à l'unanimité de la façon suivante :

- en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 605 369 € €
- en section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 589 286 €.

Délibération n° 2024/16 portant sur le vote du budget primitif 2024.

CIRCULATION LOTISSEMENT ARBORETUM

Mr Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de déterminer un sens de circulation à l'intérieur du lotissement de l'Arboretum avant le début des travaux de construction de la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

Laurine Forge se propose de faire un plan de circulation ; les usagers seront informés et leur avis sera demandé.

CIMETIERE

Mr Le Maire informe l'Assemblée que le cabinet ELABOR a rendu les dossiers et les plans du cimetière.

Une pancarte sera apposée sur les concessions paraissant abandonnées permettant ainsi la recherches d'éventuels héritiers.

La procédure de reprise commencera donc à compter du 1^{er} novembre 2024.

CHEMIN DE RANDONNEES

Mr Le Maire fait part de la demande émanant de Creuse Confluence, service tourisme, concernant le tracé de la Grande Traversée VTT, dont le 4ème tronçon va être inscrit au PDIPR et labellisé Rando Qualiti Creuse par le département.

Le tracé passant par Soumans, les chemins de « La Goutte au Merle » et « des Sauzades et du Pradet » doivent être inscrit au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées).

Délibération n° 2024/17 portant sur l'inscription des 2 tronçons de chemins.

EMBAUCHE d'un agent

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Mr Le Maire à recruter Eric Ripon, à compter du 13 mai jusqu'au 31 août inclus.

POINT SUR LES TRAVAUX

Noël PARIS fait un point sur les travaux réalisés, à savoir :

- Pose des fenêtres à la boulangerie
- Pose de lambris au garage de la boulangerie pour que les pigeons ne puissent plus entrer

COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes Creuse Confluence propose à 6 communes, dont Soumans, une séance de cinéma en plein air, au stade municipal. La date retenue sera le 13 août. Mr Le Maire invite les membres présents à choisir le film parmi la liste donnée par Creuse Confluence.

L'Assemblée retient :

- 1) Le Roi Lion
- 2) Grease

COMMEMORATION DU 8 MAI

Le vin d'honneur sera pris au Tikki's.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Le Président,
J.C. PARNIERE

La secrétaire,
E. MOUTAT-FAUDEMÉR